

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5115/41.

OBJET

ANNEXE

Copie expédiée le 5-4-09

NOTES

A

Deleest

Rue Manchester

Molenbeek

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d
qui l'objet de

C ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pour
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M , l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

Palais du Louvre 9 Mai 1903

Monsieur

En réponse à votre lettre
j'ai l'honneur de vous
informar que la description
de votre tableau ne
correspond avec aucune
gravure de la Chalcographie
bien que les deux gravures
aient beaucoup de
ressemblance le mieux
serait que vous preniez
la peine de passer à la
Chalcographie

Veuillez agréer Monsieur
mes salutations empressées

A Boucher
Préposé à la vente des
estampes de la Chalcographie
Cour Visconti
Musée du Louvre

Monsieur de



du Musée Royal
de Peinture
et Sculpture

Desirant de voir figurer
un tableau, peinture, peint
par Nicolas Poussin, né
à Soisson (Normandie) en 1594
et mort à Rome en 1665

J'ai l'honneur de vous
mettre à votre appréciation
la peinture que je céderai
au prix de 26000 francs.

Esperant que ma proposition
aura une suite favorable
mon Tiersens, je vous présente
l'hommage de mon plus
profond respect

Terdinand Sebest

Rue Manchester 26
Molenbeek-St-Jean

Monsieur

En cas que vous ne
feriez pas l'acquisition
de mon tableau, je vous
prie d'avoir la bonté

obligeance de me restituer
la lettre ci joint, provenant
de monsieur le Directeur
du musée du Louvre.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 3 avril 1909

41

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître que la résolution de la Commission
directrice n'a pas été favorable à l'acquisition
pour les collections de l'Etat du tableau qui
faisait l'objet de votre lettre sans date.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourra être retiré au Palais
des Beaux-arts, rue du Musée n° 9, contre la
remise d'un récépissé accompagné de la
présente

Très agréer, Monsieur, l'assurance
de notre considération distinguée

Le Secrétaire.

M. J. G. G. G.

Repris tableau

J. J. J.